

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 69'400.- au crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- accordé dans le cadre du préavis PR20.03PR concernant la reprise par la Commune d'Yverdon-les-Bains des installations liées au stade d'athlétisme de l'Union sportive yverdonnoise (USY) et une demande de crédit d'investissement pour la réfection de la piste d'athlétisme

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 5 mars 2020, le Conseil communal a accepté la reprise par la Commune du stade d'athlétisme de l'USY, impliquant toute une série de rénovations du site, dont notamment la réfection de la piste d'athlétisme pour un montant total de CHF 1'600'000. L'exploitation est assumée depuis lors par la Ville d'Yverdon-les-Bains ; une convention d'utilisation a été passée avec le club résident, l'USY Athlétisme, qui lui permet une utilisation selon ses besoins, sur la base d'un montant forfaitaire annuel.

Le travaux de réfection de la piste d'athlétisme de l'USY ont débuté en octobre 2020 après les différentes procédures usuelles relatives à la radiation du DDP, aux appels d'offres et à la préparation et la planification des interventions. La présence de matériaux pollués découverts lors des fouilles préliminaires a toutefois ralenti le projet et a nécessité des ajustements quant au type de revêtement de la piste d'athlétisme, entraînant certains surcoûts et retards. Les coûts restaient néanmoins inférieurs au crédit d'investissement de CHF 1.6 mio et la remise de la piste était planifiée à juillet 2021.

Toutefois, le site de l'USY a été impacté par les inondations de l'été 2021 qui ont paralysé la remise de l'ouvrage par l'entreprise adjudicatrice, en raison de nombreuses interventions de remise en état nécessaires sur la piste, les zones herbeuses ainsi que les bâtiments. Des négociations ont ainsi eu lieu entre l'entreprise en charge des travaux, la Ville et leurs assurances respectives. Il est ressorti de ces échanges que les dégâts constatés devaient être traités en tant que dégâts dus aux éléments naturels et donc pris en charge par l'assurance ECA de la Ville.

Des analyses approfondies ont été menées afin de garantir que la piste n'était pas altérée et ne présenterait pas des défauts majeurs dans les années à venir. Les garanties proposées par le constructeur de la piste ont ainsi pu être confirmées, permettant de procéder à la remise en état complète du site. Certains travaux de remise en état ont été assumés en interne par le personnel de la Ville et d'autres confiés aux entreprises spécialisées.

Le coût de cette remise en état s'est monté à CHF 213'464.26 et l'ECA a participé à ces frais avec l'assurance « Côté cour, Côté jardin » à hauteur de CHF 139'400.-.

Il avait été annoncé une subvention de la part du Fonds du sport, estimée entre CHF 160'000 et CHF 240'000. Ce dernier s'est finalement positionné avec un soutien à hauteur de CHF

188'000.- permettant d'atteindre un investissement net par la Ville à hauteur de CHF 1'481'393.-.

Le résumé des coûts est le suivant :

Rénovation piste	Montants réels	Montants au Préavis PR20.03PR
Ingénieurs	104'413.80	75'390.00
Réalisation piste	1'451'796.00	1'344'615.00
Techniques (sono, chronomètre)	35'908.95	180'000.00
Divers et homologation	3'209.45	
Total	1'595'328.20	1'600'000.00
Inondations		
Ingénieurs	27'707.61	
Interventions piste et pelouse	68'593.25	
Techniques (sono, chronomètre)	62'805.25	
Locaux	54'358.15	
Total	213'464.26	
Remboursement ECA	-139'400.00	
<i>Dépassement inondations</i>	<i>74'064.26</i>	
Total dépenses brutes	1'669'392.46	1'600'000.00
Soutien Fonds du sport vaudois	-188'000.00	Estimation entre -160'000 et -240'000
Total dépenses nettes	1'481'392.46	CHF 1'360'000 – CHF 1'440'000
Crédit additionnel	69'392.46	

Ces éléments ont été communiqués au Conseil communal le 21 décembre 2023 (CO 23.11). Au vu de ce qui précède, la Municipalité est amenée à demander un crédit d'investissement additionnel de CHF 69'393.-, afin de couvrir ce dépassement concernant la réfection de la piste d'athlétisme.

Coûts et financement

Le crédit d'investissement additionnel demandé dans le cadre du projet impacté par les inondations de l'été 2021 porte sur le compte suivant:

Réfection de la piste d'athlétisme	Compte n° 34280.20	CHF 69'400.- entièrement à charge de la Ville
------------------------------------	-----------------------	---

Les charges annuelles d'exploitation sur ce compte s'élèvent à CHF 8'780.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi pour CHF 450.-, l'amortissement pour CHF 6'940.- et les frais d'entretien pour CHF 1'390.-. La dépense sera amortie sur 10 ans.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à prendre à sa charge les frais supplémentaires relatifs aux inondations survenues lors des travaux de réfection de la piste d'athlétisme du stade de l'USY.
- Article 2 : Un crédit d'investissement additionnel de CHF 69'400.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : Ce crédit sera financé par la trésorerie générale, imputé sur le compte 34280.20 « Réfection du stade d'athlétisme de l'USY » et amorti en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


P. Dessemontet



Le secrétaire :


F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur François Armada, municipal en charge du dicastère Bâtiments, sports et activité physique